

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM**
**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 02 juillet 2024

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Françoise KOELL

Date de convocation : 27 juin 2024

Membres présents : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Françoise KOELL, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Membres absents excusés : Mmes et MM. Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Carole PEYNET, Caroline WAGENTRUTZ.

Membre absent ayant donné procuration :

- Mme Monique DELL à Mme Corinne WEBER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20240604**Objet : Décision modificative n° 1 au budget primitif 2024 – virements de crédits**

Vu la nécessité de rembourser le dépôt de garantie aux professionnels de la santé ayant résilié leur bail, écritures qui n'avaient pas fait l'objet de prévision budgétaire,

Vu les travaux d'investissement réalisés à la Maison des Associations (isolation des combles) et à la Mairie (acquisition d'un nouveau serveur) dont la prévision budgétaire a été sous-estimée,

M. le Maire expose qu'il serait nécessaire de procéder à des virements de crédits :

- de 1 000,00 € entre l'opération 824 – article 21318 et l'article 165,
- de 1 500,00 € entre l'opération 824 – article 21318 et l'opération 825 – article 21318
- de 1 200,00 € entre l'opération 824 – article 21318 et l'opération 69 – article 21838

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n° 1 au budget primitif 2024, comme suit :

Sect.	Sens	Chap.	Article	Op.	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	21	21318 Autres bâtiments publics	824	12 550 €	- 3 700 €	8 850 €
I	D	16	165 Dépôts et cautionnements reçus		0 €	+ 1 000 €	1 000 €
I	D	21	21318 Autres bâtiments publics	825	42 406 €	+ 1 500 €	43 906 €
I	D	21	21838 Autre matériel informatique	69	9 691 €	+ 1 200 €	10 891 €

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 04 juillet 2024

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Françoise KOELL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Françoise KOELL', written over a horizontal line.

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>